DAWAN

Plan de la formation

www.dawan.fr

Formation TSSR CCP2 — Examen : Exploiter les éléments de l’infrastructure

Durée :	1 jours (7 heures)
Tarif inter-entreprises :	750,00 CHF HT (Présentiel) 600,00 CHF HT (Distanciel)
Public :	Tous
Pré-requis :	Inscription validée à une session du CCP2 en centre agréé et dossier candidat complet selon les conditions applicables.
Objectifs :	Évaluer les compétences du CCP2 TSSR RNCP42463BC02 selon le référentiel de certification applicable.
Modalités pédagogiques, techniques et d’encadrement :	• Formation synchrone en présentiel et distanciel. • Méthodologie basée sur l’Active Learning : 75 % de pratique minimum. • Un PC par participant en présentiel, possibilité de mettre à disposition en bureau à distance un PC et l’environnement adéquat. • Un formateur expert.
Modalité d'évaluation :	• Définition des besoins et attentes des apprenants en amont de la formation. • Auto-positionnement à l'entrée et la sortie de la formation. • Suivi continu par les formateurs durant les ateliers pratiques. • Évaluation à chaud de l'adéquation au besoin professionnel des apprenants le dernier jour de formation.
Sanction :	Attestation de fin de formation mentionnant le résultat des acquis
Référence :	MIS103139-F
Note de satisfaction des participants :	Pas de données disponibles

Contacts :	commercial@dawan.fr - 09 72 37 73 73
Modalités d'accès :	Possibilité de faire un devis en ligne (www.dawan.fr, moncompteformation.gouv.fr, maformation.fr, etc.) ou en appelant au standard.
Délais d'accès :	Variable selon le type de financement.
Accessibilité :	Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à referenthandicap@dawan.fr, nous étudierons ensemble vos besoins

Passage officiel du CCP2 TSSR — 3 h 30

Bloc RNCP42463BC02 : Exploiter les éléments de l’infrastructure. Mise en situation professionnelle 2 h 15, entretien technique 30 min, questionnaire professionnel 45 min. Évaluation selon référentiel applicable par un jury habilité, en centre agréé et sur plateau conforme.

Le candidat dispose des documents demandés, notamment dossier professionnel et résultats des évaluations en cours de formation pour la voie formation. Les modalités, horaires et pièces à fournir sont précisés dans la convocation. Le projet pédagogique et l’examen blanc ne se substituent pas à ces épreuves.

3 h 30 de certification, distinctes des 308 h de formation du parcours. Un passage compris dans le prix indicatif du parcours ; date à planifier avec le centre. Aucune session d’examen n’est créée par cette fiche.